Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 78 (2016)

Heft: 1

Artikel: Santé et sécurité dans la viticulutre

Autor: Burgherr, Ruedi

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085471

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Santé et sécurité dans la viticulture

Des dangers très largement sous-estimés existent tant dans le vignoble que dans la cave. La présente contribution passe en revue différentes manières de diminuer les risques.

Ruedi Burgherr*



Les véhicules pour la viticulture sont étroits et ont souvent un champ de vision réduit. Le conducteur est tenu d'être bien formé à leur conduite. Il doit être en sécurité et protégé des fils. Photos: Service de prévention des accidents dans l'agriculture

Par ses activités et par sa présence sur plusieurs expositions agricoles et sylvicoles, le Service de prévention des accidents en agriculture essaie de faire en sorte que la prévention des accidents soit aussi naturelle que manger et boire.

Agrovina donne l'occasion de réfléchir sur la sécurité et la protection de la santé dans la viticulture et l'arboriculture. Les chutes, à l'intérieur ou à l'extérieur, sont, comme partout, les causes les plus fréquentes d'accidents. Un danger particulier est logiquement la chimie, qu'elle soit utilisée lors de la protection des plantes dans la vigne ou lors des travaux à la cave.

Danger de chute

L'ordre sur la place de travail, des installations conformes et une bonne organisation du travail constituent les premières mesures de prévention. Ensuite, chaque risque de chute est à prévenir, par exemple en enlevant des tuyaux jonchant le sol. L'humidité et le caractère lisse des sols sont aussi des facteurs de risque. L'on doit aussi éviter ou indiquer les changements de niveau. Des mains courantes et des balustrades font partie de l'équipement d'un escalier, non seulement dans les bâtiments, mais aussi sur les parcelles de vigne en terrasse. Même si, dans certains cas, la mise en conformité incombe à la commune qui est hors de la zone d'influence de l'exploitant.

Des chaussures stables avec une semelle antidérapante en bon état sont aussi recommandées, particulièrement dans les fortes pentes. Dans certains cas, il peut être judicieux ou même nécessaire d'équiper les chaussures avec des crampons (fixes ou amovibles) ou alors des chaînes antiglissement.

Le port de gants est préconisé pour se protéger des risques de coupure, soit par des éclats de verre, des couteaux et autres sécateurs.

Gaz de fermentation à la cave

Le dioxyde de carbone est l'unique gaz dangereux produit par la fermentation alcoolique. De nos jours, des intoxications au CO₂ se produisent encore et toujours avec des personnes travaillant dans des caves en sous-sol ou même dans des cuves de fermentation sans aération. De plus, le CO2 est traître: l'intensité des effluves de fermentation ne permet aucune conclusion sur la teneur en CO₂ dans l'air. Comme on le sait, le dioxyde de carbone est plus lourd que l'air, si bien qu'il enrichit l'air des locaux de fermentation souvent excavés. On doit donc impérativement ventiler les locaux avant d'y pénétrer, soit de manière passive par l'ouverture des portes et des fenêtres, ou de manière active, par aspiration forcée. Dans ce cas, les ventilateurs doivent pouvoir être placés au point le plus bas de la cave et activés depuis l'extérieur. L'étanchéité des conduites et tuyaux flexibles des installations est à examiner régulièrement et les éventuelles réparations doivent être menées sans tarder.

Des acides et des solutions alcalines, des matières dangereuses, entrent en action lors du nettoyage des récipients et des installations. Les indications d'utilisation du fabricant sont à suivre attentivement en les appliquant.

Application phytosanitaire et travail sur feuillage

Se protéger correctement lors de la pulvérisation des produits phytosanitaires est une nécessité incontournable. L'équipement de protection individuel adéquat comprend un capuchon, un masque pour le visage avec protection oculaire et respiratoire, une combinaison de protection, des gants et des bottes. Seuls des gants agréés, souvent en nitrile ou en néo-

L'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) en agriculture est réglementée par les lois et les ordonnances suivantes :

- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), article 82
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), en particulier les articles 5, 11 (alinéa 1) et 38
- différentes directives de la SUVA et de la CFST

^{*} Directeur du Service de prévention des accidents dans l'agriculture, www.bul.ch

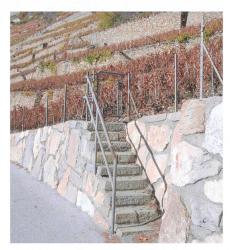


prène, peuvent être utilisés pour des applications de produits phytosanitaires. On doit nettoyer et rincer les gants avant de les retirer afin de ne pas s'infecter les mains. Les combinaisons de protection doivent également correspondre à des normes. N'oublions pas qu'elles protègent leur utilisateur seulement si elles sont portées! Il faut également faire attention aux soins à y apporter et à leur élimination.

Le processus le plus dangereux reste la préparation de la bouillie, à cause des hautes concentrations de matière active. Pendant l'application, on doit faire la différence entre un traitement en plein champ, sous serre, ou sur des cultures hautes, parmi lesquelles l'arboriculture, la culture de baies et la viticulture. Dans le dernier cas, la protection du corps est particulièrement importante parce que l'on travaille avec des pulvérisateurs à turbine, atomiseur à dos ou de la haute pression. L'opérateur se trouve alors fréquemment dans le brouillard de traitement. Evidemment, tout contact avec le corps doit être évité lors de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Protection respiratoire

Les polluants pénètrent dans l'organisme à 90 % par la peau et à 10 % par les voies respiratoires. Comme ces dernières sont très sensibles, chaque contamination est à éviter. C'est pourquoi l'opérateur doit porter un masque de protection. Généralement, des filtres à particules de degré de protection P2 suffisent pour la protection respiratoire. Cependant, selon le produit utilisé, d'autres filtres tels l'A2 peuvent être nécessaires. Les informations adéquates se trouvent sur l'emballage du produit utilisé. Les filtres de classe A2, contenant du charbon actif, retiennent les composants gazeux. Ces filtres doivent toujours être stockés dans un endroit sec, autrement, ils perdent de leur efficacité. Des masques avec les filtres interchangeables sont plus adaptés. Les systèmes



L'accès à une vigne en pente devrait être doté comme sur la photo d'escaliers avec des marches correctes et de balustrades avec maincourante.

de protection respiratoire avec ventilateur incorporé sont plus confortables. Puisque l'air filtré est inspiré avec une surpression, ces appareils n'induisent pas de résistance à la respiration. Il est important que l'amenée d'air soit suffisante (au moins 1601/min) et que la partie couvrant le visage soit agréable à porter.

Les dommages à la santé à cause des produits chimiques ne sont généralement pas aigus, mais se remarquent plus tard. Lors des traitements dans les cultures hautes, une cabine de tracteur fermée offre une protection suffisante. Des gants doivent être portés pour tout travail de réglage ou d'entretien du pulvérisateur. Après chaque traitement, un délai de réentrée de 48 heures est à observer et des gants adaptés doivent être portés, par exemple pour les travaux d'effeuille.

Règles pour les traitements en arboriculture et en viticulture

- Privilégier les produits les moins nocifs
- Respecter le mode d'utilisation
- Protéger les mains et le visage et bien les laver ensuite
- Porter une protection respiratoire ou être dans une cabine fermée

Sûr et sans giclement

Chaque goutte compte, surtout en utilisant les produits phytosanitaires! Le système «Easyflow» a été développé pour faciliter le transfert bidon-cuve.

Développé conjointement par Bayer Cropsience et la société allemande Agrotop, ce système de remplissage-transfert des produits phytosanitaires liquides est constitué de deux adaptateurs : l'un se visse sur les goulots des bidons de produits phytosanitaires et l'autre se place sur la cuve du pulvérisateur. Cet élément se compose d'une vanne comprenant un branchement pour l'arrivée d'eau. Le raccordement est sécurisé par une poignée et le transfert du produit n'est enclenché qu'après l'avoir tournée. L'angle de rotation de la poignée permet de régler la vitesse de transfert du produit. Lorsque la quantité désirée est passée, une rotation vers la droite de la poignée verrouille automatiquement le vérin de fermeture. Quand un bidon est complètement vidé, il peut être nettoyé dans la foulée grâce au conduit d'eau de rinçage. Le liquide de rinçage est aussi envoyé dans la cuve. Lorsque le bidon est partiellement utilisé, il est possible de rincer uniquement l'adaptateur – qui doit rester en place sur le bidon jusqu'à ce que celui-ci soit vide. L'achat de plusieurs adaptateurs pour bidon pour différents produits sera donc nécessaire.

L'adaptateur de cuve est utilisable sur tous les types de pulvérisateur.

« Easyflow » facilite le dosage des produits (et le rinçage des bidons) et réduit les risques de pollution de l'environnement et d'exposition de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation. Il évite notamment les risques d'éclaboussures lors de la manipulation.



«Chaque goutte compte», système de remplissage de produits phytosanitaires sans giclement. Photo: BCS

- Porter des vêtements de protection et des bottes, les laver après emploi
- Ne pas fumer, ni manger et boire

Véhicules et machines, tournières

Des véhicules spéciaux sont fréquemment utilisés en viticulture. A cause de leur petite largeur de voie, les tracteurs viticoles (les tracteurs à voie étroite et les chenillards) risquent encore plus de se retourner que les tracteurs « normaux ». La priorité absolue est la protection du conducteur, une cabine dans l'idéal. Cela concerne également les tracteurs à chenilles, même s'ils passent les tests de stabilité avec plus de succès. L'empêtrement d'un véhicule dans les fils avec son outil porté peut être critique. De grands dangers sont aussi encourus à la fin des rangées de vignes, dans les tournières. Cela peut aussi être fatal, si des systèmes de sécurité manquants ou défectueux ne réagissent pas à une erreur de conduite.



Lors d'un traitement avec l'atomiseur, une protection complète du corps est nécessaire. Elle se compose d'un capuchon, d'un masque de protection, d'une combinaison de protection, de gants et de bottes.



Dans une cave, on peut trébucher de plusieurs manières, notamment à cause des multiples tuyaux disposés sur le sol.



Les pulvérisateurs dotés de parties qui dépassent sont à signaler par des panneaux de marquages, tant vers l'avant que vers l'arrière. Il faut les monter, tout comme l'éclairage, de manière à ce qu'ils ne se salissent pas et qu'ils ne gênent pas la visibilité du chauffeur. Photo d'usine

Sécurité dans le trafic routier

Dans l'agriculture suisse, presque chaque exploitation de grande culture doit passer par une route ouverte au trafic pour rejoindre ses champs avec les machines. Tous ceux qui circulent doivent tenir compte de l'augmentation considérable du trafic routier de ces dernières années.

Ruedi Hunger

Pour l'agriculture, prendre en considération l'important flux de circulation signifie qu'il faut respecter les prescriptions concernant l'éclairage et la signalisation

Lois et ordonnances:

- LCR, Loi sur la circulation routière
- OCR, Ordonnance sur les règles de la circulation routière
- OETV, Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers
- OAC, Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière
- OAV, Ordonnance sur l'assurance des véhicules

des véhicules. Le pulvérisateur comporte des dangers supplémentaires, ses parties saillantes étant par exemple difficilement visibles à cause de sa structure fine. De plus, il masque l'éclairage et les catadioptres du tracteur. En conséquence, des panneaux de signalisation vers l'arrière et l'avant sont nécessaires.

Prescriptions déterminantes

OETV: art. 68, marquage arrière; art. 27/119/187, pneumatiques; art. 172, attelages; art. 67, pointes tranchantes ou arêtes vives; art. 58, annexe 10, éclairage

OCR: art. 68, remorques. On trouve également diverses règles dans des circulaires de l'OFROU. ■

Circulation routière: aucune exception pour les vignerons

Ruedi Burgherr, du Service de prévention des accidents dans l'agriculture, l'affirme: « Les vignerons ne disposent pas d'autorisation spéciale en matière de circulation routière. Les prescriptions applicables aux véhicules agricoles le sont aussi aux véhicules viticoles. » Cela concerne en particulier la protection du conducteur, les charges maximales, le marquage et la signalisation, les freins des remorques, le poids total, l'arrimage des charges, le champ de vision, les plaques de contrôle, les pointes et bords tranchants, les passagers... Beaucoup de vignerons n'en sont pas conscients et roulent illégalement sur les routes. Attention, les chemins dans les vignobles sont publics et les dispositions s'y référant doivent être respectées. Les brochures du SPAA donnent des informations plus précises.







Votre revenu d'exploitation est soumis à de fortes fluctuations et vous cherchez constamment à optimiser votre investissement en matériel. Dans ces conditions, il est essentiel de vous appuyer sur un spécialiste de la conduite des cultures. KUHN vous apporte des réponses performantes quelles que soient vos productions, vos sols et la taille de votre exploitation. Pour découvrir comment les matériels et les services KUHN peuvent renforcer votre compétitivité, contactez votre Partenaire Agréé KUHN ou :

KUHN Center Schweiz, 8166 Niederweningen Telefon +41 44 857 28 00 • Fax +41 44 857 28 08 www.kuhncenterschweiz.ch

Offres de combinaisons de semis intéressantes! Renseignez-vous auprès de votre agent Kuhn

élevages I cultures I paysages

be strong, be **KUHN**